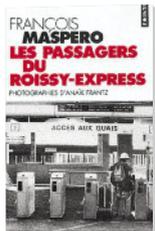


# LE GRAND PARIS VU PAR FRANÇOIS MASPÉRO



*Les passagers  
du Roissy-  
Express*  
**François  
Maspéro,**  
Éditions  
du Seuil, 1990  
Points Seuil,  
pages 14-15

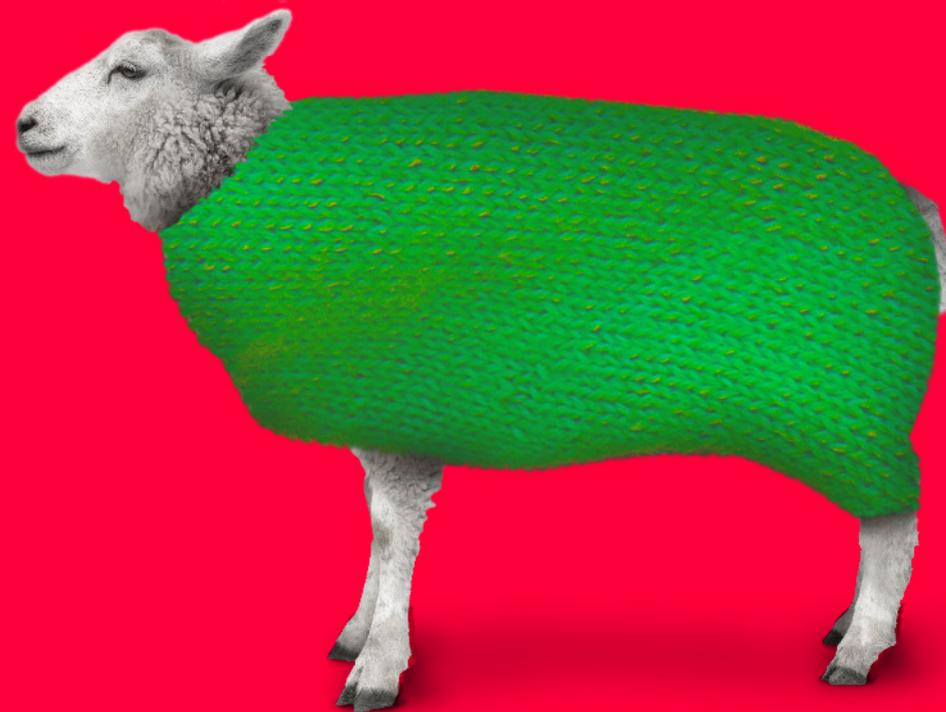
« Rentré chez lui, il avait pris un atlas mais bien sûr il n'y avait pas trouvé son affaire, alors il s'était rabattu sur la carte Michelin « Environs de Paris » (la verte, au 1/100 000, une bien trop petite échelle à vrai dire), il avait souligné au feutre rose, luminescent, le tracé de la ligne B du RER, celle qui se coule à travers la région parisienne du nord au sud, ou plus exactement du nord-est au sud-ouest, de Roissy-Charles de Gaulle à Saint Rémy lès Chevreuse, et regardé les pays ainsi traversés : il avait vu que la ligne partait du cœur de la plaine de France pour arriver au cœur du Hurepoix, ça au moins ce sont des pays bien de chez nous, ça sent la glèbe : tout en haut il y avait les forêts du Valois où Gérard de Nerval avait chanté, dansé et embrassé qui vous voudrez (avant d'aller se pendre pas bien loin de la station Châtelet-Les Halles, rue de la Vieille Lanterne, un prolongement disparu de la rue de la Tuerie démolie depuis longtemps, se pendre par une nuit d'hiver combien plus froide que celle-ci : « Ne m'attends pas ce soir, la nuit sera noire et blanche » ), et tout en bas il y avait les blés de la Beauce au milieu desquels Péguy avait marché, prié et fait Dieu sait quoi (avant d'aller se faire tuer d'une balle dans le front sur les bords de l'Ourcq, à l'autre extrémité de la carte, un jour de septembre 1914 où il faisait soleil, se faire tuer en criant : « Tirez, mais tirez donc, nom de Dieu. ») Ensuite il avait consulté le plan du métro régional express et il avait vu que la ligne comptait 38 gares, y compris celles de la traversée souterraine de Paris, pour un parcours d'environ 60 kilomètres, et qu'à raison d'une gare par jour, en sautant celles de Paris et en en gommant quelques petites, ce serait près d'un mois qui lui serait nécessaire pour mener à bien un tel voyage. Un mois au cours duquel, avait-il décidé, il ne rentrerait jamais à Paris. »

**Voyage dans le « Grand Paris » avant l'heure, sac au dos. François Maspéro écrit, Anaïk Frantz prend des photos. Ils logent de places en places. Un livre culte sur l'Île-de-France.**

**LE CONSEIL DE L'ORDRE :** Olivier Arene, Jacques Audren, Emilie Bartolo, Gilles Bouchez, Sylvie Boulanger, Ursula Biuso, Olivier de Certeau, Jean-Michel Daquin, Samuel Delmas, Julie Fernandez, Valérie Flicoteaux-Melling, Edith Girard, Jacques Hesters, Isabelle Latappy, Bernard Mauplot, Marie Minier, Elisabeth Mortamais, Véronique Parent, Raphaële Perron, Philippe Prost, Sylvie Remy, Guilhem Roustan, Louis Soria, David Ventre.  
**LE COURRIER N° 76 :** JANVIER 2013 | Directeur de la publication : Bernard Mauplot | Responsable Communication & Partenariats : Basile Valentin | Rédaction et coordination : Pascale Joffroy | Conception graphique et illustrations : Lola Duval | Impression : Imprimerie Nory | Diffusion : Pubadresse Ricoul | Tiré à 15 000 exemplaires Dépôt légal / ISSN 1762 - 0058

# en Île-de-France N°76 LE COURRIER JANVIER → MAI 2013 l'Ordre des architectes

## UN CHANTIER DE SOCIÉTÉ LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE



## RÉNOVER

“

« La tentation est forte de constater encore, en ce début d'année 2013, que la prise en compte de l'enjeu de société que représente l'architecture reste au point mort dans les politiques publiques, en dépit du succès d'estime que connaît la production des architectes et de la reconnaissance grandissante de leur rôle social. Ce n'est pas faute que l'Ordre, les syndicats, les associations et les collectifs d'architectes aient signalé les risques que subit la qualité du cadre de vie à travers l'allègement des ambitions urbaines et architecturales dans la passation des commandes, et paradoxalement l'empilement des normes et des règles.

Pas plus que la crise financière qui traverse l'Europe, l'atonie des pouvoirs publics en la matière n'est hélas une exception française. Pas plus qu'elle, elle ne connaît de remède magique.

**Oui les pouvoirs publics ont un rôle à jouer** dans le soutien à une profession qui ne peut à elle seule se porter garante de l'intérêt public de l'architecture. **Mais non, l'évolution de cette situation ne peut rester suspendue à l'incantation d'un État providence.** Nous devons apprendre à revendiquer des solutions plus prometteuses : fondées sur l'intérêt social plus que corporatistes, incitatives plus que coercitives, réalistes peut-être plus qu'idéologiques. Parallèlement, nous devons réfléchir à la capacité de notre profession à agir par elle-même. Admettre que l'État ne peut pas tout, ce n'est pas renoncer à se battre pour une amélioration des conditions d'exercice des architectes. C'est considérer que les clés de la transformation sociale n'appartiennent pas qu'aux gouvernements et sont aussi du côté des forces intellectuelles, culturelles, économiques, des architectes eux-mêmes et de leur capacité à s'adapter à un monde qui change.

L'Ordre d'Île-de-France mène depuis dix ans un combat de rénovation fondé sur l'ouverture au grand public, le dialogue avec la maîtrise d'ouvrage et le renouveau de la parole portée auprès des politiques. Fort de nombreuses actions concrètes et propositions, il poursuivra sans tabou en 2013 son dialogue avec les architectes et l'ensemble des ordres régionaux, pour apporter sa contribution à cet enjeu national. Il nous faut poursuivre la mise en mouvement individuelle et collective de notre profession, pour l'adapter à la diversité des demandes, mieux rassembler et renforcer les architectes au service de notre société.

Bonne année d'architecture dans cette dynamique courageuse et solidaire.

**Bernard Mauplot**

Président du Conseil de l'Ordre des architectes d'Île-de-France

”

## LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE UN GRAND CHANTIER DE SOCIÉTÉ

Sans les architectes, l'amélioration énergétique du patrimoine bâti risque de dégrader la qualité des bâtiments existants. Agir à toutes les échelles est une nécessité au regard de notre engagement collectif sur le cadre de vie.

On le sait bien désormais, la recherche d'efficacité énergétique dans les constructions neuves ne suffit pas : il est urgent de s'attaquer en force à la surconsommation des constructions existantes. Dans les réhabilitations à grande échelle, les architectes ont su montrer depuis des décennies leur aptitude à traduire en termes spatiaux et sociaux les programmes souvent techniques qui déterminent ces chantiers. Un savoir et un savoir-faire spécifiques se sont constitués, enseignés dans les écoles et largement reconnus par les bailleurs sociaux, collectivités et grands propriétaires d'immobilier tertiaire. →



La question se pose aujourd'hui du transfert de ce savoir-faire vers des chantiers plus modestes. Car l'ensemble du parc est concerné par la recherche d'économies d'énergie, jusqu'aux bâtiments les plus petits et aux commanditaires les moins outillés. Les particuliers veulent agir sur leur maison, leur appartement ou leur commerce, incités par le prix du combustible et la prise de conscience du poids de la déconsommation en chauffage dans les progrès environnementaux. Comment les aider rapidement et efficacement à maîtriser les conséquences qualitatives de tels travaux ? L'État a mis en place des aiguillons susceptibles d'accélérer la réduction des consommations (note environnementale à la revente, aides fiscales) et de prévenir la précarité énergétique. Qu'il

n'ait toujours pas consenti, conformément à l'intérêt public de l'architecture reconnu par la loi, d'incitations à l'intervention d'un architecte sur ces chantiers de réhabilitation (lire ci-après *Dont actes*) ne doit pas nous empêcher d'assurer par nous-mêmes les conditions d'une présence massive auprès des commanditaires privés, et de montrer l'intérêt d'une réponse architecturale, dans toutes ses dimensions, à cette demande émergente.

#### POUR RÉSUMER LES ENJEUX :

**L'amélioration énergétique du parc existant est un chantier colossal**, qui multiplie les demandes d'intervention sur le bâti existant ; ce chantier touche toutes les échelles de bâtiments.

**C'est un sujet à enjeu social fort**, car l'ac-

tualisation énergétique a des incidences sur la lumière, les mètres carrés habitables, la qualité de vie, les pratiques sociales. Par-delà la modestie des demandes et leur préalable technique, se joue la possibilité de visions complexes qui par leur résolution rendront les transformations vivables et durables. Les réhabilitations énergétiques ne doivent pas dégrader la qualité du bâti existant. Elles peuvent même dans certains cas rehausser cette qualité, en donnant une sorte de « deuxième souffle » à un état présent. Les interventions révèlent souvent la nécessité de repenser les espaces intérieurs.

**L'enjeu patrimonial attaché à l'actualisation énergétique est important**, particulièrement en Île-de-France où la densité et l'histoire spécifiques du bâti renvoient de nom-

breuses interventions sur l'existant à des questions de préservation, pour le bâtiment lui-même ou son voisinage.

**Les architectes sont attendus sur ces interventions.** La prise de conscience des enjeux qualitatifs que recouvre l'actualisation énergétique des bâtiments est sensible. L'établissement de cahiers des charges, de contrats de performance énergétique, le phasage des travaux et l'anticipation de l'impact spatial et visuel des interventions interpellent le champ de compétences des architectes. Les entreprises de rénovation sont conscientes de la plus-value apportée par l'architecte (conseil, apports techniques, regard « sur mesure », pensée globale technique

/esthétique /spatiale, etc.). Les demandes de collaboration affluent auprès de l'Ordre d'Île-de-France (lire ci-après *Les actions menées en Île-de-France*) de la part des représentations professionnelles des métiers de la rénovation et des collectivités locales.

**Pour les architectes, c'est un nouveau territoire à investir**, multiforme par la taille et la nature des demandes, touchant les petites entités privées que sont les commerces, pavillons, copropriétés modestes, locaux d'activités, petites structures tertiaires. Ce secteur sollicite l'architecte au-delà de ses missions légales (qui sont loin de représenter l'ensemble de son utilité

Les particuliers veulent agir sur leur maison, leur appartement ou leur commerce.

sociale) et sous des formes variées de diagnostic, de conseil, de prescription seule ou de maîtrise d'œuvre. Les architectes doivent être soutenus pour contractualiser ces

missions dans de bonnes conditions.

**C'est un marché utile pour solidifier les entreprises d'architecture.** Outre son rôle possible dans le développement des jeunes structures, il peut être l'occasion pour tous de développer une part d'activité complémentaire répondant à une attente nouvelle de la société. Sans modifier le « cœur de compétence » de notre métier, il appelle de fait une posture différente face à la commande, dont nos voisins italiens en particulier ont montré la voie.

**C'est le ressort d'une diffusion de l'architecture plus large**, à travers une réponse aux demandes de proximité et de petite échelle, pour des commanditaires plus variés et nombreux.



## LES ACTIONS DÉJÀ MENÉES EN ÎLE-DE-FRANCE

**Octobre 2011** | L'Ordre d'Île-de-France signe une convention de partenariat avec la Ville de Paris et les professionnels du bâtiment pour la mise en œuvre du Plan Climat sur le territoire francilien. Il devient membre de l'Agence Parisienne du Climat, créée parallèlement pour la rénovation du bâti et la réhabilitation énergétique.

**Depuis décembre 2011** | Rencontres avec la Fédération du Génie climatique et Couverture Plomberie (GCCP) afin de mettre en place des actions communes concrètes, visant en particulier à communiquer auprès des maîtres d'ouvrage sur le rôle respectif des différents acteurs d'un projet.

**Juin 2012** | A la demande de la Région Île-de-France, participation aux États généraux de la conversion écologique et sociale. La note de synthèse du groupe de travail sur les métiers du Bâtiment demande de « renforcer le rôle de l'architecte (conseil, apports techniques, suivi global du projet) [...] en sensibilisant à leur plus-value les maîtrises d'ouvrage publiques et privées dans les actions de réhabilitation et de performance énergétique du cadre bâti. »

**Octobre 2012** | Rencontres avec l'Association Quali-conditionnalité qui contacte l'Ordre d'Île-de-France dans le cadre de la création d'une plateforme de mise en réseau inter-entreprises sur la maison individuelle, en neuf et réhabilitation.

## DONT ACTES ! MOBILISATION

### de l'Ordre d'Île-de-France pour favoriser l'intervention des architectes sur les chantiers de réhabilitation énergétique

**1 → Répondre aux demandes des particuliers.** La réflexion est engagée sur les moyens de mettre en contact à court terme les entreprises et maîtres d'ouvrage qui recherchent un architecte pour des opérations de réhabilitation énergétique et les architectes intéressés, par exemple en relayant les demandes ou en diffusant des appels à intérêt.

**2 → Sensibiliser au rôle des architectes.** Les interventions auprès du grand public seront développées : à la Foire de Paris comme tous les ans, mais aussi sur des salons consacrés à la réhabilitation. En collaboration avec la Fédération du Génie Climatique et de la Couverture Plomberie, une brochure sera diffusée au cours du 1<sup>er</sup> semestre auprès des copropriétés et des syndicats, présentant les étapes qui garantissent la cohérence d'un projet de réhabilitation et rappelant le rôle des architectes.

**3 → Débattre avec les architectes.** Une série de débats lancée en 2013 abordera les sujets suivants :

- Enjeux architecturaux de l'actualisation énergétique : comment dépasser les questions techniques pour atteindre les notions d'usage, de lumière, de vue, d'espace ?
- Comment travailler avec les copropriétés ?

■ Forces et faiblesses des architectes face à la concurrence, en réhabilitation ;

■ Quels sont les différents types de missions possibles pour l'architecte ? Comment renforcer l'organisation des relations contractuelles dans le cadre de ces chantiers ?

■ D'autre part, la Maison de l'architecture accueille tous les mois les ICEB Cafés, où les architectes échangent sur la conception éco-responsable du bâti.

**4 → Outils.** L'Ordre d'Île-de-France envisage la création d'un nouvel Atelier professionnel pour les architectes, qui abordera les questions suivantes : comment s'organiser pour répondre aux besoins de sobriété énergétique ? Comment intégrer ce marché dans les entreprises d'architecture existantes (en faire un département spécifique ? organiser une présence de proximité ? Etc.) Comment rédiger dans de bonnes conditions pour l'architecte un contrat de diagnostic, de conseil, de prescription, de performance énergétique (CPE) ? Quelles sont les obligations d'assurance pour le commanditaire ? Etc.

**5 → Former.** Un cycle de formation professionnelle continue diplômante a été créé il y a trois ans par le Pôle Eva (Ordre d'Île-de-France / Maison de l'architecture) et l'Université Paris-Est Marne-la-vallée : « Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la qualité environnementale, architecture et aménagement ». Des formations plus courtes existent également.

**6 → Réformer.** Des groupes de travail se mettent en place pour engager ou poursuivre les réflexions suivantes :

■ Repenser le rôle de l'Ordre des architectes au service des nouvelles demandes

d'actualisation énergétique à petite échelle, pour éviter de voir ce secteur investi par les seuls consultants ou bureaux d'études, sans architectes.

■ Parce que la demande des particuliers s'oriente souvent vers un interlocuteur unique, engager une réflexion sur les conditions d'une cotraitance acceptable (respectueuse de l'indépendance des architectes).

■ Parce que les missions hors maîtrise d'œuvre se développent et se diversifient, réfléchir à leur organisation, aux conditions de leur développement, éventuellement à une évolution ciblée du code de déontologie.

**7 → Poursuivre l'accompagnement politique.** A défaut d'être obligatoire sur les chantiers de réhabilitation énergétique, le recours à l'architecte doit être économiquement facilité sous la forme d'intérêts fiscaux, de baisse de Tva ou de crédits d'études. Au moment où des programmes gouvernementaux ambitieux proposent d'améliorer l'isolation thermique de millions de logements, il est alarmant qu'aucune incitation fiscale n'encourage au recours à l'architecte afin d'inscrire cette amélioration dans une perspective culturelle, sociale et spatiale réellement durable.

L'Ordre des architectes d'Île-de-France continuera à porter cette idée auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. ■



## GRAND PARIS

« POUR LES ARCHITECTES,  
LE LIEN EST UNE CULTURE »

**Quel rôle ont les architectes aujourd'hui dans la définition du Grand Paris?**

L'Atelier International du Grand Paris s'appuie sur

un conseil scientifique composé de 15 équipes d'architectes, mandataires d'équipes pluridisciplinaires. Ces équipes sont chargées de réfléchir à l'articulation entre l'échelle

urbaine et l'échelle des « grands territoires » définis par le Sdrif

et les Contrats de développement territorial. L'étude concrète des lieux est l'étape nécessaire aujourd'hui pour éclairer les problématiques générales du Grand Paris. Qu'est-ce qu'un territoire au-delà des limites physiques ? Qu'est-ce qu'un centre si on ne le définit pas de façon géométrique ou administrative ? La polycentralité se définit-elle par des lieux ou par les liens qui les relient ? Une rue commerçante est-elle une centralité ? Ces questions nécessitent des études spatialisées et une vision claire de la façon dont les échelles et problématiques s'imbriquent.

**Ce qu'on attend des architectes a-t-il évolué depuis la consultation de 2008 ?**

La consultation de 2008-2009 a fait émerger des analyses larges et visionnaires. Leur souffle constitue toujours un fonds commun de réflexion qui fait référence pour le niveau d'ambition symbolique et la hauteur de vue attendus. La phase d'étude actuelle est une phase plus concrète où il faut accrocher ce souffle au décryptage sensible des territoires et activer les leviers utiles. Il s'agit de dégager localement ce qui peut faire sens pour forger une image mentale de l'identité métropolitaine : des infrastructures, une géographie, des modes de vie, des typologies ? C'est un sujet déterminant pour l'attractivité internationale du Grand Paris autant que pour son mieux « vivre ensemble ».

**Bertrand Lemoine**  
architecte, ingénieur,  
Directeur général de  
l'Atelier International  
du Grand Paris



**Les instances professionnelles des architectes peuvent-elles jouer un rôle ?**

Nous avons engagé un partenariat avec l'Ordre des architectes d'Île-de-France pour co-organiser *Métabolismes de la métropole*, un cycle de débats qui croise des approches thématiques et territoriales\*. Il doit nous aider à mieux comprendre ce qui irrigue ou nourrit les territoires dans leur rapport avec la métropole. Les architectes ont par leur formation une aptitude à relier, à déssectoriser. Par la voie de l'Ordre des architectes, ils peuvent exprimer collectivement le danger de la sectorisation des territoires, des pouvoirs et des expertises. Pour eux, le lien est une culture. Par exemple, toutes les communes du Grand Paris riveraines de la Seine sont délimitées par le fleuve, à l'exception de Paris et de Choisy-le-Roi. Pour l'architecte, construire en bord de Seine suppose naturellement de regarder les deux rives à la fois et de réfléchir à un destin commun.

**Individuellement, les architectes franciliens ont-ils un rôle à jouer pour le Grand Paris ?**

Chaque projet d'architecture est porteur d'une situation, d'une culture et d'un appel à formaliser le support de nouveaux modes de vie métropolitains. Le contexte actuel est celui d'une intensification urbaine : construction de la ville sur la ville et densification. Nous avons besoin de propositions nouvelles hors des paradigmes bien établis tels que l'haussmannien, les grands ensembles, les tours... ».

\* Calendrier ci-contre

**La Délégation « Territoires »** de l'Ordre d'Île-de-France s'attache à créer le lien avec les acteurs régionaux et départementaux de l'architecture et de l'urbanisme, à toutes les échelles : CAUE, Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), architectes-conseils de l'État, représentations syndicales et associatives. Elle anime le réseau des délégués départementaux de l'Ordre qui font remonter les préoccupations des architectes dans leurs départements. Elle est l'interface privilégiée avec les collectivités locales et les grands acteurs de la Métropole. C'est à ce titre qu'après les « Rencontres départementales » entre 2003 et 2011, elle a lancé cette année le cycle de conférences-débats "Métabolismes de la Métropole" avec l'Atelier International du Grand Paris\*. La vocation de ces débats est de montrer et d'évaluer la réalité du Grand Paris dans les territoires franciliens, et de permettre une contextualisation fine des décisions spatiales et un enrichissement de leur contenu. Au-delà de la traduction spatiale des données géographiques et des fonctionnalités urbaines, la mise à disposition des outils de connaissance du territoire émerge aujourd'hui comme une question importante (leur actualisation, leur homogénéisation, leur diffusion), autant pour le grand public que pour les professionnels.

Délégation «Territoires d'Île-de-France et relations aux architectes», contact : Ophélie de Mareuil,missions@architectes-idf.org

\* **CONFÉRENCES-DÉBATS** (à réécouter sur le site)  
**Métabolismes de la Métropole : Le Grand Paris en chantiers**  
**Logistiques Urbaines**  
La voie des airs : Roissy, Hub mondial (11/10/2012)  
Voie fluviale : Achères, plateforme sur Seine (22/11/2012)  
Le Grand marché : Rungis, ventre du Grand Paris (6/12/2012)  
**Economies immatérielles**  
Centre d'affaires : La Défense, place d'échanges (14/02/2013)  
Le savoir : Saclay, laboratoire de connaissances (21/03/2013)  
Création : Plaine Commune, la fabrique de l'image (25/04/2013)  
**Territoires d'industries**  
Santé : la Vallée de la Bièvre (23/05/2013)  
Aéronautique : Le Bourget (20/06/2013)  
Tourisme : Marne-La-Vallée, fabrique des loisirs (13/07/2013)

# POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT AMBITIEUSE

## RÉFLEXION À L'USAGE DES DÉCIDEURS

Aucune politique du logement ne sera efficace sans porter au même niveau les objectifs qualitatifs et quantitatifs. Penser le logement, c'est penser la ville de demain.

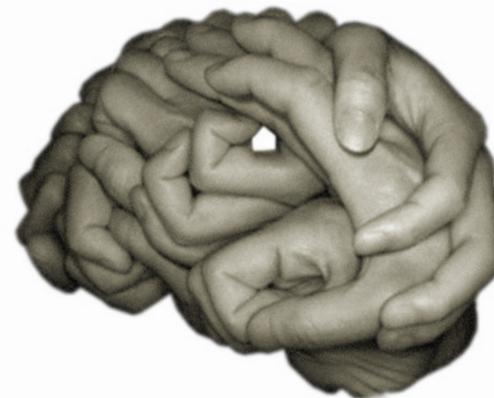
Après avoir expliqué l'intérêt collectif de la densité, après avoir contribué à la réflexion sur le Schéma Directeur d'Île-de-France et intéressé le grand public à l'habitat vu de l'intérieur\*, les architectes d'Île-de-France affirment qu'aucune politique du logement n'atteindra son but si elle ne porte pas au même niveau les objectifs quantitatifs et qualitatifs. Nous appelons à une politique du logement responsable et partagée qui oriente les énergies de chacun vers des objectifs simples :

→ **Construire là où il faut et comme il faut**, pour maîtriser l'étalement urbain et créer la solidarité territoriale. La maîtrise de la consommation du territoire doit être le moteur du développement durable du territoire. Pour désamorcer la pression foncière des zones hyperdenses, il faut fabriquer de la ville : créer de nouvelles conditions d'intensité urbaine en investissant massivement dans des territoires périurbains délaissés et en développant de nouveaux territoires aux

composantes équilibrées. Il est nécessaire pour cela de renforcer les méthodes d'analyse et de connaissance du territoire et de multiplier les études urbaines. Sur le terrain, l'innovation doit être encouragée dans les formes de logement collectives, individuelles denses et intermédiaires. L'intensification urbaine n'est envisageable que si elle est accompagnée d'une réflexion sur l'espace public créateur des liens sociaux.

→ **Répondre à des besoins plus précis**, en investissant les citoyens dans la maîtrise de leur cadre bâti et en assouplissant les réponses aux plus défavorisés par rapport à la réglementation. Pour que les énergies participatives trouvent un relais efficace dans l'organisation des grands courants de société, il faut une société civile investie, formée, informée et compétente. Il est nécessaire pour cela de développer et diffuser des outils gratuits de compréhension et de connaissance du territoire. La société attend également du logement qu'il pren-

**Innover dans les formes urbaines et l'évolutivité des logements.**



ne en charge les tensions sociales, la sécurité, le vieillissement de la population, le handicap. Le logement doit être en mesure de s'adapter aux évolutions de la famille et de la solvabilité des foyers. Dans ce but, il faut engager une réflexion sur l'évolution des logements dans le temps et introduire dans les normes constructives des variables d'ajustement évaluées par des commissions de professionnels.

→ **Mieux cibler les aides de l'État.** Les grands choix de société doivent être impulsés par une politique nationale et des aides publiques à la hauteur. Ces aides doivent être calibrées et distribuées sous la responsabilité des échelons locaux, en s'appuyant sur des structures professionnelles compétentes. L'État doit encourager le développement des études urbaines, renforcer les procédures d'incitation à l'innovation architecturale, encourager les opérations exemplaires en terme de qualité urbaine, architecturale et environnementale, d'accessibilité et de mixité. ■

\* Vu de l'intérieur, Habiter un immeuble en Île-de-France 1945-2010, exposition à la Maison de l'architecture, 2010.



### EN BREF ...

■ **A télécharger sur** [www.architectes-idf.org](http://www.architectes-idf.org)

• **Les publications**

→ Les métiers de l'architecture en Île-de-France : enquête sur la diversité des exercices.

→ Consultations d'architectes : une charte, 9 conseils.

• **La nouvelle version** du contrat d'architecte pour la maison

individuelle, le guide des sociétés d'architecture, le guide de la commande publique de maîtrise d'œuvre, les contrats types, la nouvelle surface de plancher, etc.

■ **40 participants** à la première

**Rencontre des jeunes**

agences, destinée aux architectes inscrits à l'Ordre depuis 5 à 12 ans.

■ **Et toujours, à l'Ordre en Île-de-France**

→ Petites annonces

→ Consultations

d'avocats, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois. permanences@architectes-idf.org

→ Service d'information juridique par téléphone au 0 892 683 783 (coût : 0,337 €/mn)

→ **Votre délégué** départemental à votre écoute. Contact sur notre site

→ **Les Ateliers**

«numérique», «emploi et formation» et «de l'organisation»

→ **Et toujours le Café A**, ses repas, ses bons verres, ses événements.



### TRÈS CHER PHOTOCOPIEUR !

Qui aurait pu penser que le photocopieur résisterait si bien à la progression de la dématérialisation ? Il est toujours là dans les agences, il s'est adapté : il numérise, télécopie et *forward* en masse. Mais les contrats de location qui vous permettent d'accéder à ces belles machines, eux, présentent toujours les mêmes risques. Une résiliation anticipée sans respect des formes et délais de préavis, ou le non-paiement des loyers, même en cas de dysfonctionnement du matériel, vous expose à des indemnités contractuelles de plusieurs dizaines de milliers d'euros. C'est la mauvaise expérience que la Maf partage tous les mois avec ses adhérents assignés en justice. Malheureusement, les indemnités demandées sont rarement contestables devant les tribunaux : vous croyez conclure un simple contrat de bail, en réalité vous régularisez deux conventions indépendantes (avec un fournisseur et un financeur) qui ne permettent pas de se retrancher derrière une faute de l'un pour justifier du non-paiement auprès de l'autre. Informez-vous sur le blog de la protection juridique de MAFCOM ([www.mafcom.com](http://www.mafcom.com)) et **lisez attentivement les contrats avant de les signer.**